

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

1- Attribution des lots de la rénovation du Musée :

Monsieur le Maire a donné les résultats de la procédure adaptée suite à la réunion de la commission travaux-voirie-bâtiments-réseaux qui a eu lieu le 04 juin dernier concernant la rénovation du musée, les lots ont été attribués comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Intitulé du lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
1	DESAMIANTAGE	LIZIARD	14 498.00
2	GROS ŒUVRE/DEMOLITION	S.A. LE NORMAND	99 356.67
3	CHARPENTE BARDAGE	S.A.R.L. DILASSER	169 369.95
4	MENUISERIE EXTERIEURE	SB ALU	18 980.00
5	SERRURERIE	2.44	15 000.00
6	PLOMBERIE ELECTRICITE	S.A.R.L MORVAN ET DANIEL	19 624.65
TOTAL			336 829.27

2- LINKY

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur ce thème, le Maire ayant été questionné par des usagers.

Suite à la discussion

Points positifs :

- *Lissage des factures, une réalité sur la consommation du moment car il n'y aura plus de relevés de comptes*
- *Cela devrait permettre de diminuer le parc d'une centrale*

Points négatifs :

- *ENEDIS fait installer les nouveaux compteurs par de nombreux sous-traitants et cela génère parfois de mauvaises manipulations et entraîne des accidents*
- *Sensibilité extrême : le nouveau compteur disjoncte pour un rien et l'utilisateur doit changer d'abonnement, prendre le supérieur, cela engendre des dépenses supplémentaires pour l'utilisateur*
- *Les menaces sur la vie privée si on veut la préserver, contrairement à Internet : il y a obligation d'avoir le compteur Linky*
- *L'abandon des relevés serait plutôt une économie pour le prestataire que pour l'utilisateur*

Les élus souhaitent qu'on laisse le choix à l'utilisateur de s'équiper ou non et désirent une réunion d'information sur le thème par ENEDIS à l'automne

3- Ouverture de la garderie à 7h00

Le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir la garderie à partir de 7 heures pour satisfaire aux obligations professionnelles des Guimaecois. Cette décision a été adoptée.

4- Cession à titre gratuit à la Commune du terrain situé à l'ancienne forge

Vu les délibérations en date du 19 février 2001 :

« Cession de terrain à titre gratuit par Monsieur BANNIER » dans laquelle le propriétaire du moment avait accepté de céder gratuitement une surface de 82 m² dans sa parcelle cadastrée AB N°88,

« Réfection du mur derrière le bâtiment commercial », dans laquelle la Mairie s'engageait à édifier un mur situé derrière le bâtiment commercial en échange de ce don

Le Maire a expliqué à l'assemblée que malgré de nombreuses relances, la régularisation n'a jamais été faite par l'office notarial. Il propose donc faire un acte avec le propriétaire actuel, Monsieur Benjamin MERCIER qui cède gratuitement les 82 m² à la Commune, les frais notariés étant à la charge de la Commune et La rédaction de l'acte confiée à l'office notarial BERROU-GORIOUX.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité